



Refus d'embarquement d'un vol pour retard (42 min avant vol)

Par **jenny59**, le **16/11/2008** à **21:49**

Bonjour,

Je suis parti ce week end à Barcelone avec la compagnie Ryanair pour la 1ère fois. Une navette est prévue entre Barcelone et l'aéroport. Pour le vol du retour, 2 navettes sont prévus par jour : 7h et 14h. Ayant un vol à 16h15 nous demandons confirmation à la compagnie de bus l'horaire de la navette ; on nous dit que celle de 14h est ok pr 1 vol à 16h15 (1h20 de bus entre barcelone et aeroport). On se dit comme c'est la navette de l'aeroport et que les horaires de bus et de vol sont fixes on peut avoir confiance.

Donc nous arrivons à 13h30 pr prendre le bus mais la compagnie de bus a prévu qu'un bus alors que nous pouvions en rémplir 2. du coup un bus est parti et un 2ème arrivé 10min après. Nous sommes donc partis à 14h20 et arrivés à l'aeroport à 15h38. on marche très rapidement vers le guichet pour Paris et en plein milieu du hall le guichet se ferme (à quelques pas près et en voyant tout le groupe).

La responsable nous dit que le guichet ferme 40minutes avant le decollage de l'avion qu'elle ne peut rien pour nous, c'est le reglement. On était 25 personnes en montrant nos billets de réservation, l'aeroport etait vide il n'y avait que nous et cela prend qq minutes pour nous enregistrer aux comptoirs.

Ryanair rétorque qu'il ne sont pas en tort et que c'est la compagnie de bus, qu'il respecte le reglement. Seul solution prendre un vol demain et bien sur repayer car ils ne sont pas en tort. Après information, les autres vols des autres compagnies et les trains de nuit taient tous complet.

Nous avons du repayer plein pot nos billets du lendemain (75€/pers) et nous débrouiller pour rechercher un hotel car ils ne s'occupent de rien.

Ceci est une arnaque, j'ai vu sur différents sites que plusieurs personnes ont eu le meme tour.

Forcément Ryanair dit pas en tort car bus en retard et n'ont aucun accord (soit disant) et la compagnie de bus va nous dire j'ai fait mon travail vous conduire à l'aéroport.
N'y a t'il pas un recours et vers qui faut-il se retourner ?
Merci d'avance pour vos conseils.
Jenny